

Bitumes et liants bitumineux — Cadre de spécifications pour les liants bitumineux fluidifiés et fluxés

E : Bitumen and bituminous binders — Framework for specifying cut-back and fluxed bituminous binders

D : Bitumen und bitumenhaltige Bindemittel — Rahmenwerk für die Spezifizierung von verschnittenen und gefluxten bitumenhaltigen Bindemitteln

Norme française homologuée

par décision du Directeur Général d'AFNOR.

Est destinée à remplacer les normes homologuées NF EN 15322, de mai 2010 et avec la norme homologuée NF EN 13808, d'août 2013, la norme homologuée NF EN 14733+A1, de décembre 2010 qui restent en vigueur jusqu'en mai 2014.

Correspondance La Norme européenne EN 15322:2013 a le statut d'une norme française.

Résumé

Le présent document prescrit un cadre de spécifications des liants bitumineux fluidifiés et fluxés utilisables pour la construction et l'entretien des chaussées routières, des pistes d'aéroports et des autres chaussées.

Il s'applique aux liants bitumineux fluidifiés ou fluxés non modifiés et modifiés par des polymères.

Descripteurs

Thésaurus International Technique : liant, produit hydrocarboné, bitume, bitume fluidifié, spécification, caractéristique physique, table de données, classification.

Modifications

Par rapport aux documents destinés à être remplacés, les principaux changements techniques apportés sont les suivants :

- la révision des classes de performances de viscosité dans le Tableau 3 ;
- la réécriture de l'Article 6 (Évaluation et Vérification de la Constance des Performances – EVCP) et de l'Annexe ZA selon les exigences du Règlement CE des Produits de Construction (CPR) 305/2011 ;
- l'incorporation des clauses sur le FPC précédemment couvertes par l'EN 14733:2005+A1:2010.

Corrections

Par rapport au 1^{er} tirage, intégration de l'Annexe Nationale à la norme NF EN 15322, d'août 2013.

La norme

La norme est destinée à servir de base dans les relations entre partenaires économiques, scientifiques, techniques et sociaux.

La norme par nature est d'application volontaire. Référencée dans un contrat, elle s'impose aux parties. Une réglementation peut rendre d'application obligatoire tout ou partie d'une norme.

La norme est un document élaboré par consensus au sein d'un organisme de normalisation par sollicitation des représentants de toutes les parties intéressées. Son adoption est précédée d'une enquête publique.

La norme fait l'objet d'un examen régulier pour évaluer sa pertinence dans le temps.

Toute norme est réputée en vigueur à partir de la date présente sur la première page.

Pour comprendre les normes

L'attention du lecteur est attirée sur les points suivants :

Seules les formes verbales **doit et doivent** sont utilisées pour exprimer une ou des exigences qui doivent être respectées pour se conformer au présent document. Ces exigences peuvent se trouver dans le corps de la norme ou en annexe qualifiée de «normative». Pour les méthodes d'essai, l'utilisation de l'infinitif correspond à une exigence.

Les expressions telles que, **il convient et il est recommandé** sont utilisées pour exprimer une possibilité préférée mais non exigée pour se conformer au présent document. Les formes verbales **peut et peuvent** sont utilisées pour exprimer une suggestion ou un conseil utiles mais non obligatoires, ou une autorisation.

En outre, le présent document peut fournir des renseignements supplémentaires destinés à faciliter la compréhension ou l'utilisation de certains éléments ou à en clarifier l'application, sans énoncer d'exigence à respecter. Ces éléments sont présentés sous forme de **notes ou d'annexes informatives**.

Commission de normalisation

Une commission de normalisation réunit, dans un domaine d'activité donné, les expertises nécessaires à l'élaboration des normes françaises et des positions françaises sur les projets de norme européenne ou internationale. Elle peut également préparer des normes expérimentales et des fascicules de documentation.

Si vous souhaitez commenter ce texte, faire des propositions d'évolution ou participer à sa révision, adressez vous à <norminfo@afnor.org>.

La composition de la commission de normalisation qui a élaboré le présent document est donnée ci-après. Lorsqu'un expert représente un organisme différent de son organisme d'appartenance, cette information apparaît sous la forme : organisme d'appartenance (organisme représenté).

LIANTS HYDROCARBONES

BNPE P04

Composition de la commission de normalisation

Président : MME LIMBORG-NOETINGER

Secrétariat : M VERSCHAEVE — BN PETROLE

M	ASQUIN	INTERTEK OCA FRANCE
M	BERNARD	NORMALAB FRANCE SAS
M	BRION	NYNAS BELGIUM AB
M	CHAILLEUX	IFSTTAR
MME	CHAMBON	CTRE DE RECHERCHE SOLAIZE — TOTAL MARKETI & SERVI
M	CLAVEL	SOCIETE DES PETROLES SHELL
M	CORTÉ	AIPCR
M	DELORME	DREIF — CETE ILE DE FRANCE
M	DUBERGE	ESSO SAF
M	DUMAS	CETE MEDITERRANEE
MME	DURAND	COLAS SA
M	ECKMANN	EUROVIA MANAGEMENT
M	FONTANIER	BNTRA
M	FONTENY	AFNOR CERTIFICATION
M	GAUTHIER	TOTAL RAFFINAGE MARKETING
M	GILLET	COLAS SA
M	HAMOUDI	SETRA
M	LE CUNFF	EXPERT SFN (CETE OUEST / LRPC)
MME	LIMBORG-NOETINGER	GPB — GPT PROFESSIONNEL DES BITUMES
M	LOMBARDI	GPB — GPT PROFESSIONNEL DES BITUMES (GROUPEMENT PROFESSIONNEL DES BITUMES)
M	MATYNIA	SETRA
M	MOGLIA	EXPERT SFN (TOTAL RAFFINAGE MARKETING)
M	MOUILLET	CETE MEDITERRANEE
M	ODIE	CETE OUEST / LRPC
M	PLANQUE	BP FRANCE — SCE BITUMES
M	SOTTER	PETROTEST
M	TRAVERSAZ	EXXONMOBIL CHEMICAL FRANCE
M	VAN ROOIJEN	BP EUROPA SE
M	VARNIER	NORMALAB FRANCE SAS
M	VERHÉE	USIRF
M	VITRAC	EXPERT SFN (CETE DE LYON — LRA)